

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 mars, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 21 mars 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 21 mars 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER et Hervé PONDEMER.

Ont donné pouvoir :

Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Nadine LECHATILLIER à Jean-Daniel GOUDIER
Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20230327-23_05399-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Absent excusé : Patrick FENOUIL

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 8-1-6
- en exercice : 29	- pour : 28	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 24	- contre : 0	
- votants : 28	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 6 février 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2023-037 – Convention de partenariat avec le réseau régional de cancérologie « Onconormandie » dans le cadre du dispositif IMAPAC (Initier et Maintenir une Activité Physique Avec un Cancer)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ce dispositif est articulé autour de prescriptions médicales d'activités physiques, à destination de tous les patients en affection de longue durée ou présentant une maladie chronique.

Pour les patients atteints de cancer, en cours et jusqu'à 1 an après la fin des traitements conventionnels (chirurgie, chimiothérapie, radiothérapie...), le dispositif IMAPAC (Initier et Maintenir une Activité Physique Avec un Cancer) peut leur être proposé en leur facilitant l'accès à l'activité physique adaptée (APA) et en prenant en charge 12 séances d'APA, pendant 6 semaines consécutives à raison de 2h00 minimum par semaine en au moins deux séances.

Les patients ont la possibilité de suivre ces 12 séances dans plusieurs structures participant au dispositif IMAPAC (par exemple : 1h00 au sein d'une association pour de l'aquagym et 1h00 dans une seconde structure pour de la marche nordique).

Dans le cadre de ce dispositif, soutenu par l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et au Sport (DRAJES) et la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT), le réseau régional de cancérologie « OncoNormandie » s'engage à verser une contribution financière allant jusqu'à 120,00 € par patient, correspondant au prix de 12 séances d'1 heure.

Cette somme sera proratisée au nombre d'heures APA réalisées par le patient pendant les 6 semaines dans le cas où la fréquence des 2 heures par semaine ne serait pas atteinte. Dans ce contexte, et afin de répondre à l'impératif de coordination des acteurs dans la prise en charge de ces patients, il y aurait lieu de conclure, avec le réseau régional de cancérologie « OncoNormandie », une convention de partenariat fixant les règles et engagements des parties.

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois et renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **ACCEPTE** de conventionner avec le réseau régional de cancérologie « OncoNormandie » sur la mise en place du dispositif IMAPAC (Initier et Maintenir une Activité Physique Avec un Cancer) au sein du Centre aquatique,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention, et tout avenant y afférent, et d'accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 27 mars 2023

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

